

## BAC PRO MÉTIERS DE LA VENTE ET DU COMMERCE

### OPTION A: ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers du commerce et de la vente » s'inscrit dans une démarche commerciale active. Son activité consiste accueillir, conseiller et vendre des produits et des services associés, contribuer au suivi des ventes, participer à la fidélisation de la clientèle et au développement de la relation client.

Selon les situations, il pourra aussi : participer à l'animation et à la gestion d'une unité commerciale. Et cela, dans le but de participer à la construction d'une relation client durable.

### Formation en mixité des publics

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Conseiller et vendre
- Gérer et développer une clientèle
- Fidéliser les clients
- Animer et gérer l'espace commercial
- Représenter l'entreprise

#### PRÉREQUIS

- Avoir obtenu l'avis favorable du conseil de classe pour le passage en classe supérieure
- Avoir réalisé le nombre de PFMP réglementaire en seconde MRC et en première MCVA
- Avoir un dossier scolaire complet auprès du centre de formation
- Avoir passé en externe un entretien avec la directrice de l'établissement
- Avoir passé en interne les étapes permettant de valider le passage en mixité des publics en terminale

#### COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est pris en charge par l'employeur via l'OPCO auquel l'entreprise est rattachée. Nous appliquons le niveau de prise en charge (NPEC) défini par la branche professionnelle en accord avec France COMPETENCES et le CNFPT

#### DURÉE DE LA FORMATION

La formation en terminale est basée sur 675 heures de cours et 1350h pour un cycle de 2 ans en première et en terminale

## LE PROGRAMME

Volume horaire de référence correspondant à une durée de 80 semaines d'enseignement, 20 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen

|   | Seconde<br>prof       | Première<br>prof      | Terminale<br>prof | Total<br>sur 3 ans      |
|---|-----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------------|
| <b>Enseignements Professionnels</b>   | 450                   | 420                   | 319               | 1 189                   |
| Enseignement professionnel  | 360                   | 294                   | 231               | 885                     |
| Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)               | 15                    | 14                    | /                 | 29                      |
| Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a) | 15                    | 14                    | /                 | 29                      |
| Réalisation d'un projet   | -                     | 42                    | 22                | 64                      |
| Prévention-santé-environnement  | 30                    | 28                    | 33                | 91                      |
| Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)                      | 30                    | 28                    | 33                | 91                      |
| <b>ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>   | 390                   | 350                   | 330               | 1 070                   |
| Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (b)            | 120                   | 98                    | 99                | 317                     |
| Mathématiques (b)   | 60                    | 56                    | 55                | 171                     |
| Langue vivante A  | 60                    | 56                    | 55                | 171                     |
| Langue vivante B  | 45                    | 42                    | 33                | 120                     |
| Arts appliqués et culture artistique  | 30                    | 28                    | 22                | 80                      |
| Education physique et sportive  | 75                    | 70                    | 66                | 211                     |
| SOUTIEN AU PARCOURS   | 30                    | 28                    | 33                | 91                      |
| <b>TOTAL DES HEURES</b>   | 870                   | 798                   | 682               | 2 350                   |
| <b>PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE POUR L'EXAMEN</b> | <b>4 à 6 semaines</b> | <b>6 à 8 semaines</b> | <b>6 semaines</b> | <b>16 à 20 semaines</b> |

## CONTACT

Centre Marie Gasquet 38 rue des Electriciens  
St Barnabé 13012 Marseille  
Téléphone : 04 91 85 10 81

## CE DIPLÔME EST FAIT POUR MOI SI JE ...

---

Ce BAC Pro Métiers du Commerce et de la Vente option A est fait pour moi si je suis intéressé par et/ou doué pour...

- Le monde du commerce
- La communication, le relationnel.
- La gestion, l'organisation, la négociation, l'argumentation.
- Les challenges, la ténacité.
- Les déplacements, les voyages.
- Parler anglais.

## APRÈS CE DIPLÔME JE PEUX...

---

Poursuite d'études :

BTS Management Commercial Opérationnel

BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client

BTS Gestion de la PME

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers du commerce et de la vente » agit tant en face-à-face qu'à distance. Les appellations les plus courantes des emplois relevant du champ professionnel commun du diplôme concerné et qu'il peut être amené à exercer:

- Animation et gestion de l'espace commercial : employé commercial, vendeur qualifié, vendeur spécialiste.

Le titulaire peut évoluer avec l'expérience vers des emplois de :

- Animation et gestion de l'espace commercial : chef des ventes, chef d'équipe, manager de rayon, directeur de magasin, directeur adjoint de magasin, responsable de secteur.

## EN SAVOIR PLUS

---

LA REFORME POUR LES CLASSES DE TERMINALES BAC PRO avec l'arrêté du 22 janvier 2024 et le B. O du 14 mars 2024 : mise en œuvre dès la rentrée 2024.

Le cursus des élèves conduisant au baccalauréat professionnel fait l'objet d'une réorganisation : elle porte en particulier sur l'année de terminale

-La grille horaire de l'ensemble du cursus est modifiée cf Tableau en page 2

-La période d'examen est modifiée

NOTRE SPECIFICITE EST UNE CLASSE DE TERMINALE EN MIXITE : ELEVES SOUS STATUT SCOLAIRE ET ALTERNANTS, qui se voit donc aussi appliquer la réforme.

Les épreuves du baccalauréat se déroulent en plusieurs temps :

- Une première période d'examens au mois de mai, au terme du tronc commun, avec les épreuves ponctuelles d'enseignement général et d'enseignement professionnel, à l'exception de l'épreuve de prévention-santé-environnement (PSE) et de l'oral de projet.

Les épreuves en CCF pourront être organisées jusqu'à cette première période des épreuves ponctuelles en mai.

- Une deuxième période d'examens située à la fin du mois de juin, intégré dans les six semaines de parcours différencié (de préparation à l'insertion professionnelle ou de préparation à la poursuite d'études supérieures), avec les épreuves ponctuelles de PSE et d'oral de projet.

Cette deuxième période d'épreuves sera précédée dans la mesure du possible d'un temps de regroupement, d'au plus quelques jours, de tous les élèves concernés au sein de l'établissement pour finaliser la préparation de l'épreuve de PSE et de l'oral de projet.

Nous avons une classe en mixité :

Concernant les apprentis : application du calendrier de l'alternance et VHA la terminale BAC PRO MCV option A

## L'ACCOMPAGNEMENT - LE SUIVI EN ENTREPRISE – LE SUIVI AU CENTRE DE FORMATION :

---

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE pour trouver son entreprise avant le début de la formation est réalisé grâce aux Accompagnements Renforcés (AR) de Provence Formation. Ces ateliers ou entretiens individuels offrent à chaque jeune préinscrit un soutien, des méthodes et des conseils (CV, entretien d'embauche, stratégie de prospection...) pour affiner son projet professionnel et trouver son employeur en alternance.

Durant son alternance ils sont assurés durant la période de formation par un tuteur nommé au sein de l'entreprise et le ou la Référente apprentissage ou un formateur du centre. Ce suivi a pour objectif de permettre au jeune salarié de capitaliser la formation reçue et de se stabiliser au sein de son équipe. Il s'appuie sur la mise en place d'un livret de suivi en entreprise, basé sur des entretiens de tutorat réguliers et des visites en entreprise.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES :

---

Provence Formation privilégie le FACE A FACE PEDAGOGIQUE. Le recours à la formation à distance reste une exception en cas de circonstance exceptionnelles (absences d'un formateur / mesures imposées par l'Etat ou le Rectorat...)

A noter : l'utilisation des plateformes numériques (ex : TEAMS) est encouragée pour permettre aux formateurs de déposer leurs cours en ligne, ainsi que des exercices pédagogiques.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION :

---

Le Baccalauréat professionnel des métiers du commerce et de la vente option Agencement et Gestion de l'Espace Commercial est un des diplômes d'Education Nationale qui doivent être validés par le passage d'un examen (avec Contrôle continu pour certaines matières). Il s'agit d'un diplôme national de l'enseignement supérieur classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles : à Provence Formation il peut être préparé par la voie scolaire et par la voie de l'apprentissage.

Les inscriptions pour le passage de l'examen du Baccalauréat professionnel des métiers du commerce et de la vente option Agencement et Gestion de l'Espace Commercial sont généralement ouvertes de mi-octobre à mi-novembre pour des épreuves se déroulant en mai-juin de l'année de terminale. Elles se font en présentiel au sein même du Lycée de Provence Formation.

Le déroulement des épreuves se fait en centre d'examen et/ou centre de formation ou en entreprise, les épreuves sont pour certaines en CCF, pour d'autres en ponctuel.

## ACCESSIBILITÉ :

---

Un travailleur handicapé peut entrer dans nos sections en mixité des publics, il n'y a pas de limite d'âge dès lors que vous êtes reconnu travailleur handicapé. Tout employeur, privé ou public, entreprise, association, profession libérale peut conclure un contrat d'apprentissage avec un travailleur handicapé.

## INSCRIPTION:

---

Inscription à faire auprès de la vie scolaire

Délai d'accès : 3 mois maximum après le début des cours (situé entre le 2 et le 5 septembre)

Méthode d'accès :

SI PRIMO ARRIVANT

- Adresser une lettre de motivation à la direction du centre de formation
- Prendre un rdv pour s'entretenir avec le référent de la section souhaitée
- Avoir validé les 8 semaines de PFMP en classe de première MCV option A (pour une personne issue d'une formation initiale)
- Être en règle avec les pré requis pour la formation envisagée

SI ELEVE EN INITIAL EN PREMIERE DANS LE LYCEE

- Avoir validé les compétences attendues à l'examen sur l'année de première MCV option A
- Avoir validé les étapes de sélection en première initiale MCV
- Avoir validé les 8 semaines de PFMP en classe de première MCV option A (pour une personne issue d'une formation initiale)